المدرسة العليا للتكنولوجيا – العيون
ⵜⵉⵏⵎ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵜ ⵏ ⵜⵉⴽⵏⵓⵍⵓⵊⵉⵜ - ⵍⵄⵢⵓⵏ
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE - LAAYOUNE

CHARTE DE BONNE CONDUITE DES ÉTUDIANT·E·S

Activités Para Universitaires de l'EST Laâyoune
Préambule
L'École Supérieure de Technologie de Laâyoune (ESTL) encourage fortement la participation de tous les étudiant·e·s à des activités para universitaires (sportives, culturelles, associatives, scientifiques), considérant qu'elles constituent un élément majeur du développement personnel, du renforcement du lien social et du rayonnement de l'établissement.
Cette charte précise les règles de conduite à adopter pour garantir le bon déroulement des activités, ainsi que le respect des personnes, des lieux et du matériel.

Article 1 : Respect des valeurs de l'ESTL

Tout·e étudiant·e participant à une activité para universitaire s'engage à :
Respecter la diversité, la dignité et l'intégrité de chacun·e.
Faire preuve de courtoisie, de respect et de bienveillance vis à vis des autres participant·e·s, des organisateurs et du personnel encadrant.
Honorer les valeurs de tolérance, de solidarité et de travail en équipe.

Article 2 : Engagement personnel

Tout·e étudiant·e inscrit·e à une activité para universitaire s'engage à :
Respecter les horaires définis ainsi que le lieu de rendez vous.
Participer de manière active et assidue à l'ensemble des activités proposées.
Signaler tout empêchement ou absence justifiée auprès du responsable de l'activité.

Article 3 : Respect du matériel, des équipements et des locaux

Les étudiant·e·s s'engagent à :
Utiliser le matériel, les équipements et les locaux mis à disposition avec soin et responsabilité.
Respecter les règles de sécurité ainsi que les consignes spécifiques à chaque activité.
Signaler tout incident ou dégât éventuel aux responsables.

Article 4 : Conduite irréprochable

Les étudiant·e·s s'engagent à :
Adopter un comportement irréprochable avant, pendant et après l'activité.
S'abstenir de tout acte de violence verbale, physique ou psychologique.
Éviter tout propos ou comportement à caractère discriminatoire, raciste, sexiste ou injurieux.

Article 5 : Responsabilités et sanctions

En cas de manquement à la présente charte :
L'étudiant·e sera convoqué·e par le responsable de l'activité para universitaire.
Selon la gravité du manquement, des mesures disciplinaires pourront être envisagées, conformément au Règlement Intérieur de l'ESTL.
Une exclusion temporaire ou définitive de l'activité para universitaire concernée pourrait être prononcée.

Article 6 : Confidentialité et image

Les étudiant·e·s s'engagent à :
Respecter le droit à l'image ainsi que la vie privée des autres participant·e·s.
Obtenir l'autorisation préalable des personnes avant de publier des photos ou des vidéos.
Ne pas utiliser à des fins personnelles ou commerciales du contenu produit pendant les activités para universitaires sans autorisation.

Article 7 : Acceptation de la charte

Tout·e étudiant·e s'inscrivant à une activité para universitaire organisée par l'ESTL reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à la respecter.

Pour l'EST Laâyoune
Responsable de l'activité : .....
Étudiant·e :
Nom : ..... Prénom : .....
Filière / Niveau : .....
Signature : ..... Date : .....